

DEMANDE D'EXPRESSION D'INTÉRÊT

Représentant ou représentante au Comité de mobilisation des intervenants (poste à temps partiel)

La sécurité vous passionne? Souhaitez-vous la fin des maladies et blessures professionnelles? Voulez-vous contribuer à la sécurité des milieux de travail dans le Nord et veiller à ce que les travailleurs blessés reçoivent les soins dont ils ont besoin? Si vous avez répondu dans l'affirmative à ces questions, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a un rôle parfait pour vous.

Le Comité de mobilisation des intervenants (CMI) fournit des rétroactions opportunes sur tous les services de la CSTIT, y compris l'élaboration de politiques, le développement de programmes et les ressources sur la sécurité.

La CSTIT est à la recherche de nouveaux membres pour représenter la diversité de nos intervenants, dont les travailleurs, les employeurs et les membres du grand public, dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Le CMI vise à faire avancer la culture de sécurité dans le Nord et à ouvrir de nouvelles perspectives. Si cette offre stimulante vous intéresse, posez votre candidature! Faites-nous parvenir votre CV accompagné d'une lettre détaillant pourquoi vous aimeriez faire partie du CMI.

Date limite pour poser votre candidature :
vendredi 28 mai 2021

Veuillez envoyer vos documents à l'attention de :

Meta Antolin

Présidente, Comité d'engagement des intervenants
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
C. P. 8888
Yellowknife NT X1A 2R3

SEC@wssc.nt.ca

La personne recherchée fait preuve de son engagement envers la santé et la sécurité au travail. Elle applique également des normes éthiques élevées et démontre un respect et une appréciation des intérêts divers de nos parties prenantes des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La personne doit être soucieuse des délais et en mesure d'utiliser le courriel comme moyen de communication principal avec la CSTIT. Les membres du CMI reçoivent des honoraires trimestriels de 275 \$ (1 100 \$ par année) en fonction de leur niveau de participation. Les mandats sont de deux ans.



WSSC

Workers' Safety
& Compensation Commission

Commission de la sécurité au travail
et de l'indemnisation des travailleurs

wssc.nt.ca 1.800.661.0792

wssc.nu.ca 1.877.404.4407